



MODIFICATIONS FISCALES DE 2017 TOUCHANT L'ASSURANCE VIE LE TEMPS EST VENU DE FAIRE UNE MISE À JOUR!

Le but premier de l'assurance vie est de fournir une protection. Certains contrats d'assurance offrent également une composante épargne, fournissant aux clients l'accès à une valeur de rachat qui s'accumule avec avantages fiscaux. En 1982, des règles relatives à l'exonération d'impôt ont été créées pour déterminer la somme pouvant s'accumuler au titre d'un contrat d'assurance vie. Au fil du temps, de nouveaux produits dotés de nouvelles caractéristiques ont fait leur apparition sur le marché; cependant, ces règles n'ont pas évolué en conséquence, ce qui a donné lieu à un traitement fiscal incohérent appliqué parmi les divers produits d'assurance vie.

Dès le 1^{er} janvier 2017, des modifications seront présentées afin de moderniser les règles relatives à l'exonération d'impôt. Elles s'appliqueront à tous les contrats d'assurance vie établis à compter de cette date. À cet effet, les compagnies d'assurance vie modifieront certains de leurs produits d'assurance vie permanente et leurs caractéristiques afin de se conformer aux nouvelles règles.

INCIDENCE DES MODIFICATIONS FISCALES DE 2017

- Une limite inférieure de la valeur de rachat qui peut s'accumuler au titre d'un contrat se traduit par une moindre croissance avec avantages fiscaux.
- Des primes maximales réduites ou des dépôts réduits signifient qu'il faudra plus de temps pour payer rapidement un contrat ou le surcapitaliser.
- Le traitement fiscal moins attrayant pour les contrats d'assurance vie détenus par une société veut dire que les sommes portés au crédit du compte de dividendes en capital sont inférieures.



Règles
actuelles (G2)

Règles
de 2017 (G3)



Veillez communiquer avec vos clients dès aujourd'hui pour leur faire part de cette OFFRE D'UNE DURÉE LIMITÉE de souscrire des contrats d'assurance vie permanente en 2016!

MODIFICATIONS FISCALES DE 2017 TOUCHANT L'ASSURANCE VIE

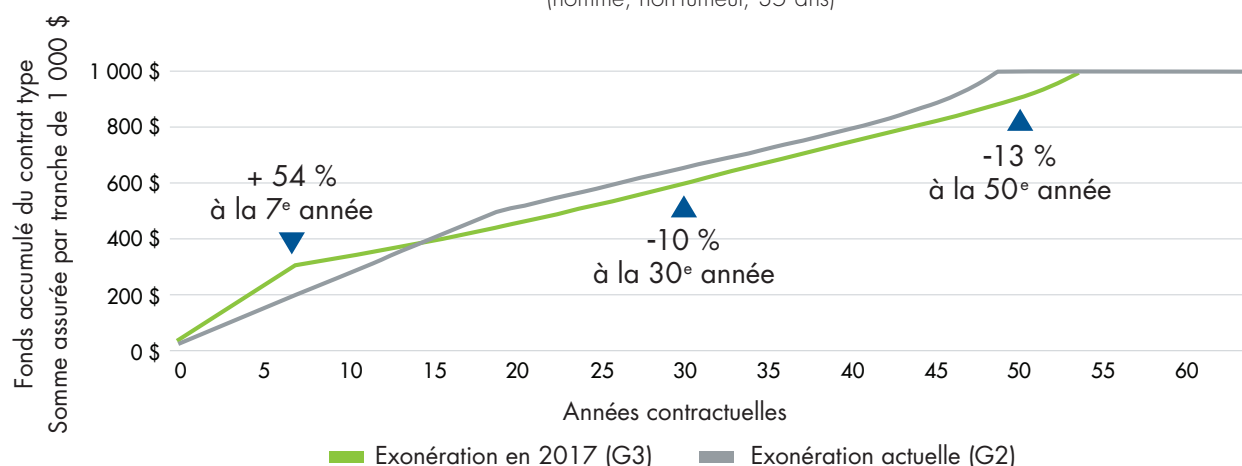
APERÇU DÉTAILLÉ DES MODIFICATIONS

Contrat type aux fins d'exonération

Le contrat de référence, appelé aussi contrat type aux fins d'exonération, sert à déterminer si un contrat est exonéré d'impôt. Voici ce que comprennent les modifications de 2017 :

	Test d'exonération actuel (G2)	Test d'exonération en 2017 (G3)
Contrat de référence	<ul style="list-style-type: none"> En fonction d'une assurance mixte 20 paiements à 85 ans. 	<ul style="list-style-type: none"> En fonction d'une assurance mixte 8 paiements à 90 ans. Nouvelles tables de mortalité.
Fonds accumulé (FA)	<ul style="list-style-type: none"> La valeur la plus élevée entre la valeur de rachat et la provision pour impôt. Chaque assureur utilise ses propres hypothèses liées au prix et aux valeurs de rachat pour calculer la provision pour impôt. La valeur de rachat de l'assurance vie universelle correspond à la valeur du compte moins les frais de rachat. 	<ul style="list-style-type: none"> La valeur la plus élevée entre la valeur du compte et la provision pour prime nette. Tous les assureurs utilisent les hypothèses de taux d'intérêt et de mortalité prescrites pour calculer la provision pour prime nette. Les nouvelles règles ne tiennent pas compte des frais de rachat.

Graphique d'un exemple de test d'exonération
(homme, non-fumeur, 35 ans)



Ce que cela signifie pour vos clients en général

- Cela leur permet d'épargner une somme plus importante pendant les premières années en raison de l'assurance mixte 8 paiements au lieu de 20 paiements.
- Cela leur permet d'épargner une somme moins importante pendant les années intermédiaires et les dernières années en raison des nouvelles tables de mortalité.
- Une réduction importante du provisionnement maximal à plus long terme pour les contrats d'assurance vie universelle avec coût de l'assurance (CDA) uniforme. Période plus courte lorsque le provisionnement maximal est possible.

MODIFICATIONS FISCALES DE 2017 TOUCHANT L'ASSURANCE VIE

LA RÈGLE DES 8 %

À l'heure actuelle, il est possible d'augmenter la prestation de décès totale d'un contrat jusqu'à 8 % par année, si cela est nécessaire pour maintenir le contrat exonéré d'impôt. En 2017, cette augmentation s'appliquera au niveau de la couverture d'une personne assurée. Dans le cas des contrats d'assurance établis sur plusieurs têtes, l'augmentation de 8 % devra être appliquée à l'égard de chaque personne assurée distincte uniquement. Résultat : le montant de provisionnement permis sera moins élevé dans le cas de certains contrats.

LE TEST DES 250 %

Ce test vise à empêcher un sous-provisionnement au cours des premières années pour permettre le versement de dépôts importants plus tard. En 2017, les modifications devraient faire en sorte de réduire les échecs au test des 250 % dans le cas des contrats dont le provisionnement est plutôt faible. Le test modifié s'appliquera aux contrats existants et aux nouveaux contrats.

LE CALCUL DU COÛT NET DE L'ASSURANCE PURE (CNAP)

Le coût net de l'assurance pure représente le coût associé au risque de mortalité, chaque année, pour une personne assurée. En 2017, une nouvelle table de mortalité sera dorénavant considérée, de même que de nouveaux facteurs tels que présentés ci-dessous :

	Facteurs actuels (G2)	Facteurs de 2017 (G3)
Calcul du risque	La différence entre la prestation de décès et le fonds accumulé ou la valeur de rachat	La différence entre la prestation de décès et la provision pour prime nette
Surprimes pour risques aggravés	Non prises en compte	Prises en compte

Ce que cela signifie pour vos clients en général

- Les modifications donneront lieu à un coût net de l'assurance pure moins élevé.
- Les modifications auront probablement pour effet de diminuer le montant des primes que les clients pourront déduire aux fins de l'impôt, s'il y a lieu.

LE CALCUL DU COÛT DE BASE RAJUSTÉ (CBR)

Le calcul du coût de base rajusté représente essentiellement la somme des primes versées moins les retraits, moins le coût net de l'assurance pure. En 2017, un coût net de l'assurance pure moins élevé se traduira par un coût de base rajusté plus élevé. La modification apportée aux tables de mortalité veut dire qu'il faudra plus de temps avant que le CBR tombe à zéro.

Ce que cela signifie pour vos clients en général

- Les contrats d'assurance vie universelle sur plusieurs têtes qui prévoient le versement de la valeur du compte au premier décès pourraient entraîner un gain imposable.
- Un CBR plus élevé signifie que la titulaire ou le titulaire du contrat peut obtenir une avance sur contrat plus élevée avant l'assujettissement à l'impôt.
- Un CBR plus élevé signifie aussi que le revenu imposable de la titulaire ou du titulaire de contrat sera moins élevé au rachat du contrat.
- Dans le cas des contrats d'assurance détenus par une société ayant la société comme bénéficiaire, la prestation de décès est versée à la société au décès de la personne assurée. Les montants qui dépassent le CBR sont portés au crédit du compte de dividendes en capital (CDC), compte à partir duquel les sommes sont versées à la succession de la personne assurée. Un CBR plus élevé signifie également que les montants portés au crédit du CDC seront moins élevés, donc les sommes disponibles à la succession de la personne assurée seront aussi moins élevées.

MODIFICATIONS FISCALES DE 2017 TOUCHANT L'ASSURANCE VIE

DROITS ACQUIS DES CONTRATS EN VIGUEUR

Les contrats établis avant le 1^{er} janvier 2017 bénéficieront de droits acquis en vertu des règles actuelles. Toutefois, certaines modifications apportées au contrat pourraient entraîner la perte de leurs droits acquis.

Exemples de demande de modification	Les règles actuelles s'appliquent (G2)	Les règles de 2017 s'appliquent (G3)
Changement du statut tabagique de fumeur à non-fumeur	✓	
Tarifification médicale pour réduire une surprime	✓	
Remise en vigueur du contrat	✓	
Ajout d'un avenant autre que l'assurance vie (par exemple, un avenant qui ne fait pas augmenter le montant versé au décès)	✓	
Changement du mode d'affectation des participations de l'assurance vie entière avec participation	✓	
Changement de l'option du coût de l'assurance des contrats d'assurance vie universelle	✓	
Transfert de propriété ¹	✓	
Transformation de l'assurance vie temporaire		✓
La plupart des changements qui demandent une tarification médicale (par exemple, augmentation de la prestation de décès, ajout d'un avenant d'assurance vie temporaire, ajout ou augmentation au titre de l'option de dépôt Excelérateur après l'établissement du contrat, etc.)		✓

VOICI DE BONNES RAISONS POUR LESQUELLES IL FAUT AGIR MAINTENANT!

Avez-vous des clients existants qui souhaiteraient apporter des modifications à leur contrat? Avez-vous des clients potentiels qui sont la recherche d'une protection d'assurance vie permanente?

C'est le moment idéal de communiquer avec eux. En mettant en place ces modifications et ces contrats avant la fin de 2016, vos clients pourront bénéficier de tous les avantages que peuvent offrir les contrats avec droits acquis.

- Une limite supérieure de la valeur de rachat qui peut s'accumuler au titre d'un contrat se traduit par une croissance avec avantages fiscaux plus importante.
- Des primes maximales plus élevées ou des dépôts plus élevés feront en sorte qu'il sera plus facile de surcapitaliser le contrat ou de le payer rapidement.
- Traitement fiscal plus attrayant pour les contrats d'assurance vie détenue par une société.
- Produits d'assurance vie permanente plus attrayants offerts pour la transformation d'une assurance vie temporaire.
- Une plus grande flexibilité dans le cas des contrats sur plusieurs têtes.

Pour de plus amples renseignements ou obtenir des idées pour vous aider à aborder vos clients, veuillez communiquer avec votre gestionnaire régionale ou régional des ventes de l'Équitable.

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

1. Pourrait entraîner des conséquences fiscales. MC et MD indiquent respectivement une marque de commerce et une marque déposée de l'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.